

Du côté de la ville de Brossard, le requérant demande que la piste bidirectionnelle, déjà prévue par le promoteur jusqu'au boulevard du Quartier, se prolonge vers le sud-est jusqu'à la bretelle de l'autoroute/Place de la Couronne.

L'objet des discussions et les propositions qui en découlent seront transmis au promoteur qui doit être rencontré par le commissaire immédiatement après (réunion initialement prévue à 11 h 30). Au besoin, une réunion de toutes les parties suivra en après-midi.

La réunion prend fin à 11 h 45.

Compte rendu fait le 21 mars 2016	Préparé par :	Yvon Deshaies
	Validé par :	Louis-Gilles Francoeur